



## Rapport sur les incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les résolutions proposées au Conseil exécutif ou à l'Assemblée de la Santé pour adoption

### 1. Résolution Plan d'action pour la prévention de la cécité et des déficiences visuelles évitables

#### 2. Lien avec le budget programme

Objectif stratégique :

3. Prévenir et réduire la charge de morbidité, d'incapacité et de mortalité prématurée liée aux affections chroniques non transmissibles, aux troubles mentaux, à la violence et aux traumatismes, et à la déficience visuelle.

Résultats escomptés à l'échelle de l'Organisation :

3.1 Sensibilisation et soutien visant à accroître l'engagement politique, financier et technique dans les Etats Membres afin de traiter le problème des affections chroniques non transmissibles, des troubles mentaux et comportementaux, de la violence, des traumatismes et des incapacités, ainsi que de la déficience visuelle, y compris la cécité.

3.2 Fourniture de conseils et d'un soutien aux Etats Membres pour l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques, de stratégies et de réglementations applicables aux affections chroniques non transmissibles, aux troubles mentaux et comportementaux, à la violence, aux traumatismes et aux incapacités, ainsi qu'à la déficience visuelle, y compris la cécité.

3.3 Amélioration de la capacité des Etats Membres à recueillir, analyser, diffuser et utiliser des données sur l'ampleur, les causes et les conséquences des affections chroniques non transmissibles, des troubles mentaux et comportementaux, de la violence, des traumatismes et des incapacités, ainsi que de la déficience visuelle, y compris la cécité.

3.4 Amélioration des données factuelles réunies par l'OMS sur la rentabilité des interventions visant à prendre en charge les affections chroniques non transmissibles, les troubles mentaux et comportementaux, la violence, les traumatismes et les incapacités, ainsi que la déficience visuelle, y compris la cécité.

3.5 Fourniture de conseils et d'un soutien aux Etats Membres pour la préparation et la mise en oeuvre de programmes multisectoriels à l'échelle de la population pour promouvoir la santé mentale et prévenir les troubles mentaux et comportementaux, la violence et les traumatismes, ainsi que les déficiences auditives et visuelles, cécité comprise.

3.6 Fourniture de conseils et d'un soutien aux Etats Membres pour améliorer les capacités de leurs systèmes de santé et systèmes sociaux à prévenir et prendre en charge les affections chroniques non transmissibles, les troubles mentaux et comportementaux, la violence, les traumatismes et les incapacités, ainsi que la déficience visuelle, y compris la cécité.

**(Indiquer succinctement le lien avec les résultats escomptés, les indicateurs, les cibles, les bases)**

La résolution et le projet de plan d'action vont dans le sens des résultats escomptés. Il existe trois indicateurs : 3.2.5, 3.3.5 et 3.5.3. D'autres indicateurs seront mis au point selon les besoins.

### 3. Incidences financières

**a) Coût estimatif total de la mise en oeuvre de la résolution sur toute sa durée (à US \$10 000 près, activités et personnel compris)**

Il faudra US \$14,2 millions pour la mise en oeuvre du plan d'action.

**b) Coût estimatif pour l'exercice 2008-2009 (à US \$10 000 près, activités et personnel compris, et en indiquant à quels niveaux de l'Organisation les dépenses seront encourues, en précisant les Régions le cas échéant)**

Le coût total est estimé à US \$925 000 pour les six derniers mois de l'exercice biennal.

**c) Sur le coût estimatif indiqué au point b), quel montant peut être inclus dans les activités programmées existantes pour l'exercice 2008-2009 ?**

On dispose d'un montant de US \$320 000 pour le reste de l'exercice biennal 2008-2009. Il faudrait donc un montant supplémentaire de US \$600 000.

**d) Pour le montant qui ne pourra pas être inclus dans les activités programmées existantes, comment les coûts supplémentaires seront-ils financés ? (Indiquer les sources possibles de fonds)**

Un financement supplémentaire devrait être assuré par les partenaires internationaux grâce à une mobilisation active de ressources.

### 4. Incidences administratives

**a) Lieux d'exécution (indiquer les niveaux de l'Organisation où les activités seront exécutées en précisant, le cas échéant, dans quelles Régions)**

Actuellement, la plupart des activités se déroulent au Siège et dans les Bureaux régionaux de l'Afrique, des Amériques et de la Méditerranée orientale. D'autres postes devraient être créés dans les Bureaux régionaux de l'Asie du Sud-Est, de l'Europe et du Pacifique occidental.

**b) Besoins supplémentaires en personnel (indiquer le personnel supplémentaire nécessaire en équivalent plein temps, par niveaux de l'Organisation, en précisant, le cas échéant, dans quelles Régions et en indiquant les qualifications requises)**

Au Siège, un équivalent plein temps supplémentaire sera nécessaire dans la catégorie professionnelle ainsi qu'un membre du personnel de la catégorie des services généraux. Un poste à plein temps de la catégorie professionnelle et un poste à plein temps de la catégorie des services généraux seront nécessaires dans les Bureaux régionaux de l'Asie du Sud-Est, de l'Europe et du Pacifique occidental.

**c) Calendriers (indiquer les calendriers approximatifs pour la mise en oeuvre)**

Les cinq dernières années du plan stratégique à moyen terme, à savoir de 2009 à 2013.

= = =